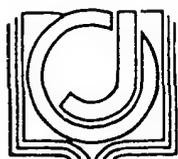


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(86^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 20 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Vote sur la motion de censure** (p. 5407).
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 5407)
Proclamation du résultat du scrutin.
La motion de censure n'est pas adoptée.
2. **Loi de finances pour 1990** (p. 5407).
En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi de finances pour 1990.
3. **Retrait de propositions de loi** (p. 5408).
4. **Dépôt d'un projet de loi organique modifié par le Sénat** (p. 5408).
5. **Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat** (p. 5408).
6. **Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer** (p. 5408).
7. **Ordre du jour** (p. 5408).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Millon, Pons, Méhaignerie et cent treize membres de l'Assemblée (1).

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du Bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une délégation « Pour ».

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent seize signatures suivantes : MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Rossinot, Santini, Mestre, Clément, Haby, Mesmin, Mme Moreau, MM. Brocard, Ferrut, Marcellin, Ligot, Hunault, Bégault, Wiltzer, Tenailton, d'Ornano, de Robien, Jean-François Deniau, d'Harcourt, Jacques Farran, Jacquat, Salles, Diméglio, Gonnot, Falco, Vasseur, Paecht, Colombani, Seittinger, Desanlis, Ehrmann, Bayard, Pierre Micaut, José Rossi, Léotard, Chirac, Labbé, Juppé, Robert-André Vlvien, Dehaine, Alain Cousin, André, Mme Christiane Papon, MM. Inchauspé, Chasseguet, Mauger, Lucien Richard, Houssin, Cointat, Bachelet, Couve, Couveinhes, Emmanuel Aubert, Pinte, Mme Michaux-Chevry, MM. Cuq, Ueberschlag, Delalande, Péricard, de Broissia, Gulchard, Jean-Louis Masson, Sarkozy, Jean-Claude Mignon, Mme de Panafieu, MM. Richard Cazenave, Gorse, Devedjian, Julla, Drut, Léonard, Jean-Michel Ferrand, Goasduff, Bernard Debré, Guichon, Charroppin, Tranchant, Dassault, Jean Besson, Rufenacht, Tiberi, Ollier, Estrosi, Mme Bachelot, MM. Toubon, Cabal, Mazeaud, Mme Hubert, MM. Jean-Louis Debré, Masdeu-Arus, Doligé, Chamard, Grussenmeyer, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Jean de Gaulle, Adrien Durand, Mme Isaac-Sibille, MM. Baudis, Rochebloine, Geng, Birraux, Grimault, Guellec, Landrain, Jacquemin, Weber, Mme Monique Papon, MM. Chavanes, Fuchs, Couanau, Gengenwin, Foucher et Bayrou.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre O.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-deux heures vingt-cinq.

(Le scrutin est ouvert à vingt et une heures quarante.)

M. le président. Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins blancs et des délégations « Pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures vingt-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.....	288
Pour l'adoption.....	254

(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi de finances pour 1990 dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la deuxième séance du jeudi 16 novembre 1989.

M. Arthur Paecht. Ce n'est pas glorieux !

3

RETRAIT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Elie Castor déclare retirer ses propositions de loi n° 105 tendant à créer un office régional de l'immigration en Guyane, et n° 110 tendant à modifier la loi n° 86-1197 du 24 novembre 1986 relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, déposées le 6 juillet 1988.

Acte est donné de ce retrait.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi organique, modifié par le Sénat, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1019 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI MODIFIÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1018 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1020 distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

6

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 20 novembre 1989, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (n° 538) et le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (n° 540).

Cette communication a été transmise à la commission des affaires étrangères.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. La commission des lois devant se réunir demain à neuf heures trente pour examiner les amendements sur les textes inscrits à l'ordre du jour, la séance de demain matin aura lieu à dix heures.

En conséquence, mardi 21 novembre 1989, à dix heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi d'habilitation adopté par le Sénat, n° 979, relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte (rapport n° 1011 de M. Jean-Pierre Lapaire au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 947 relatif à l'exercice de certaines professions judiciaires et juridiques (rapport n° 994 de M. Pascal Clément au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 904 modifiant l'article 6 de la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif (rapport n° 970 de M. Pierre Mazeaud au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 944 modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (rapport n° 972 de M. Michel Suchod au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe du R.P.R. a désigné :

MM. Alain Peyrefitte et Philippe Séguin pour siéger à la commission des affaires étrangères.

*Candidature affichée le vendredi 17 novembre 1989,
à quinze heures*

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

*Hôpitaux et cliniques
(centres hospitaliers : Moselle)*

171. - 21 novembre 1989. - **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** que lors de la réunion du conseil municipal de Metz du 27 octobre 1989, le conseil a été informé que le coût de travaux d'agrandissement de l'hôpital de Metz (hôpital Bon-Secours) était supérieur à ce qu'aurait coûté la construction d'un hôpital neuf sur le site initialement prévu de l'ancienne foire-exposition. Depuis plus de dix ans, la création d'un hôpital à Metz est en fait à l'ordre du jour et les tergiversations successives du ministère de la santé ont constamment différé sa réalisation. C'est pour cette raison que des travaux importants ont dû être entrepris dans l'hôpital existant. Afin d'apporter des éléments précis sur ce dossier, il souhaiterait qu'il lui indique quel est le nombre de lits créés à la suite des travaux engagés, quel est le coût de ces travaux ainsi que le coût théorique qu'aurait représenté le nouvel hôpital et le nombre de lits correspondants. Enfin, il est difficilement admissible que l'on gèle inutilement les terrains de l'ancienne foire-exposition, lesquels sont situés au cœur de la ville, et cela pour un hôpital fantôme dont le ministère ne veut pas bloquer la création. Il désirerait donc qu'il lui indique si oui ou non un hôpital sera créé à l'emplacement de l'ancienne foire. Dans la négative, il serait désireux de savoir pour quelle raison les services compétents refusent de rétrocéder à la ville la maîtrise foncière des terrains afin que ceux-ci soient au moins utilisés de manière intelligente et constructive pour la population.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2° séance

du lundi 20 novembre 1989

SCRUTIN (N° 211) public à la tribune

sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Pierre Méhaignerie, et 113 de leurs collègues, au terme de l'examen du projet de loi de finances pour 1990.

Majorité requise 288

Pour l'adoption 254

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 129. - Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audlnot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroplla, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Colat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couvelhès, Henri Cuq, Olivier Dassault, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehalae, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Denlau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Dollgé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugola, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Gulchard, Lucien Gulchon, Pierre-Rémy Houssta, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julla, Alain Juppé, Gabriel Kasperelt, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Laifeur, Philippe Legras, Auguste Legros, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Milgou, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwataho, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Oiller, Charles Paccou, Mme Françoise de Panaffeu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Pouljade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Relitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvalgo, MM. Bernard Schrelner (*Bas-Rhin*), Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberl, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivlen, et Roland Vulllaume.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 87. - MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Albert Brochard, Jean-Marie Caro, Robert Cazalet, Hervé de Charette, Paul Chollet, Pascal Clément, Daniel Colla, Louis Colombani, Georges Colomblat, Yves Coussain, Francis Delattre, Jean-François Denlau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Domnati, Maurice Dousset, Georges Durand, Charles Ehrmann, Hubert Faure, Jacques Farran, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantler, René Garrec, Claude Gatignol, François-Michel Gonnot, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Emile Köhl, Jean-Philippe Lachenaud, Marc Laffueur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Roger Lestas, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, Alain Mayoud, Georges Meslin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyné-Bressand, Jean-Marc Nasme, Michel d'Ornano, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Ladislav Poniatowski, Jean-Luc Prael, Jean Prorlol, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Roblen, André Rossi, José Rossi, André Rosslot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Jean Seltliger, Paul-Louis Tenallion, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers et Pierre-André Wiltzer.

Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 37. - MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Claude Birraux, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean Briane, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Bruno Durlieux, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geug, Germain Gengewin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Gueillec, Jean-Jacques Hyeat, Mme Bernadette Izac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Edouard Landrain, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rocheblolne, Bernard Stasi, Jean-Paul Virapoullé, Michel Volzin, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

Non-inscrits (16) :

Pour : 1. - Mme Yann Plat.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie	Patrick Balkany	Christian Bergelin
MM.	Edouard Balladur	André Berthol
Edmond Alphandéry	Claude Barate	Jean Besson
René André	Michel Barnier	Claude Birraux
Philippe Anberger	Jacques Barrot	Jacques Blanc
Emmanuel Aubert	Mme Michèle Barzach	Roland Blum
François d'Aubert	Dominique Baudis	Franck Borotra
Gautier Audlnot	Jacques Baumel	Bernard Bosson
Pierre Bachelet	Henri Bayard	Bruno Bourg-Broc
Mme Roselyne Bachelot	François Bayrou	Jean Bousquet
	René Beaumont	Mme Christine Boutin
	Jean Bégault	Loïc Bouvard

Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazeuve
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colinat
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelabas
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deslan
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devédjian
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Galliard
Robert Galley
Gilbert Gantler

René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geay
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Girard
Jean-Louis Gosduff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François
Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchoa
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Huest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kerguéris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Kehl
Claude Labbé
Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Lafflaeur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujoulan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Georges Mezmia
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaut
Mme Lucette
Michaux-Cherry

Jean-Claude Milgou
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice
Nénon-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre
de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prél
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblolne
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Antoine Rufenacht
Francis Salat-Ellier
Rudy Salles
André Santia
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Ségula
Jean Seltlinger
Bernard Stasi
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallet
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Volsin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Willtzer
Adrien Zeller

Mme Roselyne Bachelot à M. Arnaud Lepercq.
MM. Claude Barate à M. Robert Pandraud.
Michel Barnier à M. Etienne Pinte.
Jacques Barrot à M. Jean-Jacques Jégou.
Mme Michèle Barzacq à M. Olivier Guichard.
MM. Dominique Baudis à Mme Christine Boutin.
Jacques Baumel à M. Daniel Goulet.
Henri Bayard à M. Jean Desanlis.
Jean Bégault à M. Pierre Micaut.
Christian Bergelin à M. Roland Vuillaume.
André Berthol à M. Jean-François Mancel.
Jean Besson à M. Eric Raoult.
Jacques Blanc à M. Maurice Ligot.
Roland Blum à M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.
Bruno Bourg-Broc à M. Alain Peyrefitte.
Jean Bousquet à M. Philippe Mestre.
Jacques Boyon à Mme Christiane Papon.
Jean-Guy Branger à M. Jean-Luc Prél.
Jean Briane à M. Lucien Guichon.
Albert Brochard à M. Joseph-Henri Maujoulan
du Gasset.
Jean-Charles Cavallé à M. Pierre Raynal.
Robert Cazalet à M. Roger Lestas.
Richard Cazenave à M. Lucien Richard.
Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
Jean-Yves Chamard à M. Michel Péricard.
Hervé de Charette à M. Jean-Yves Haby.
Serge Charles à M. Pierre Mauger.
Jean Charroppin à M. Robert Poujade.
Georges Chavanes à M. Pierre Méhaignerie.
Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
Daniel Colin à M. Louis Colombani.
Georges Colombier à M. Alain Moyne-Bressand.
René Couanau à M. Jean-Yves Cozan.
Yves Coussain à M. Pierre Lequiller.
Olivier Dassault à M. Georges Tranchant.
Mme Martine Daugreilh à M. Nicolas Sarkozy.
MM. Jean-Louis Debré à Mme Suzanne Sauvalgo.
Arthur Dehaine à M. Antoine Rufenacht.
Jean-Marie Demange à M. Jean de Lipkowski.
Jean-François Deniau à M. Michel d'Ornano.
Xavier Deniau à M. Régis Perbet.
Léonce Deprez à M. André Santini.
Claude Dhinnin à Mme Françoise de Panafieu.
Maurice Dousset à M. François d'Aubert.
Jean-Michel Dubernard à M. Bernard Schreiner
(Bas-Rhin).
Xavier Dugoin à Léonce Vachet.
Bruno Durieux à M. Bernard Bosson.
André Durr à M. Jean Ueberschlag.
Charles Ehrmann à M. Willy Diméglio.
Christian Estrosi à M. Jacques Toubon.
Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
Charles Fèvre à Mme Louise Moreau.
François Fillon à M. Jean-Pierre Delalande.
Yves Fréville à M. Jean-Pierre Foucher.
Germain Gengenwin à M. Pierre Pasquini.
Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
Jacques Godfrain à M. Jean-Claude Mignon.
Gérard Grignon à M. Georges Gorse.
Hubert Grimault à M. Edmond Alphandéry.
Ambroise Guellec à M. Loïc Bouvard.
Pierre-Rémy Houssin à M. Philippe Auberger.
Mme Elisabeth Hubert à M. Patrick Baikany.
MM. Xavier Hunault à M. Paul Chollet.
Michel Inchauspé à M. Gautier Audinot.
Mme Bernadette Isaac-Sibille à M. Michel Jacquemin.
MM. Denis Jacquat à M. René Beaumont.
Aimé Kerguéris à M. Francis Delattre.
Christian Kert à M. Eric Doligé.
Jean Kiffer à Mme Michèle Alliot-Marie.
Claude Labbé à M. Franck Borotra.
Jean-Philippe Lachenaud à M. Georges Durand.
Jacques Lafleur à M. Louis de Broissia.
Alain Lamassoure à M. Gilbert Gantier.
Philippe Legras à M. Christian Cabal.
Auguste Legros à M. Pierre Bachelet.
Gérard Léonard à Mme Nicole Catala.
François Léotard à M. Hubert Falco.
Jacques Limouzy à M. Edouard Balladur.
Gérard Longuet à M. Ladislav Poniatowski.
Claude-Gérard Marcus à M. Alain Juppé.
Jacques Masdeu-Arus à M. Jean Tiberi.
Jean-Louis Masson à M. Alain Jonemann.
Gilbert Mathieu à M. Claude Gatignol.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance
n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. René André à M. Gabriel Kasperelt.
Emmanuel Aubert à M. Didier Julia.

Alain Mayoud à M. Jean Brocard.
Pierre Mazeaud à M. Jean-Louis Goasduff.
Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Jean-Paul Charié.
MM. Charles Miossec à M. Gérard Chasseguet.
Maurice Nénou-Pwataho à M. Michel Cointat.
Michel Noir à M. Alain Cousin.
Roland Nungesser à M. Jean-Michel Couve.
Charles Paccou à M. René Couveinhes.
Mme Monique Papon à M. Edouard Landrain.
MM. Michel Pelchat à M. Georges Mesmin.
Dominique Perben à M. Henri Cuq.
Francisque Perrut à M. Jacques Farran.
Jean-Pierre Philibert à M. Pascal Clément.
Mme Yann Piat à M. Arthur Paecht.
MM. Jean Proriol à M. François-Michel Gonnot.
Jean-Luc Reitzer à M. François Grussenmeyer.

Jean Rigaud à M. François d'Harcourt.
Gilles de Robien à M. René Garrec.
François Rochebloine à M. Jean-Jacques Hyst.
André Rossi à M. Raymond Marcellin.
José Rossi à M. Jacques Dominati.
André Rossinot à M. Claude Gaillard.
Rudy Salles à M. Michel Meylan.
Philippe Séguin à M. Michel Giraud.
Bernard Stasi à M. Adrien Durand.
Paul-Louis Tenaillon à M. Charles Millon.
Michel Terrot à M. Robert Galley.
Philippe Vasseur à M. Marc Laffineur.
Jean-Paul Virapoullé à M. Bernard Debré.
Robert-André Vivien à M. Jean de Gaulle.
Michel Voisin à M. Adrien Zeller.
Jean-Jacques Weber à M. François Bayrou.
Pierre-André Wiltzer à M. Marc Reymann.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	654	
83	Table compte rendu	52	86	
83	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
85	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40 56-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-55-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, Joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)